



**Mémoire prébudgétaire fédéral
Comité permanent des finances**

4 août 2017

Association canadienne des dépanneurs en alimentation
Oakville, Ontario
Téléphone : 877-934-3968
www.cstores.ca

RÉSUMÉ

L'industrie des dépanneurs se trouve au premier plan d'un secteur de la vente au détail très concurrentiel et en constante évolution. Il est essentiel que le gouvernement du Canada adopte des politiques et des règlements qui favorisent la concurrence tout en permettant aux entrepreneurs et aux petites entreprises de prospérer.

Le réseau des dépanneurs emploie plus de 227 000 Canadiens, autant les détaillants que les distributeurs dans toute la chaîne d'approvisionnement. Nous sommes présents dans toutes les collectivités, d'un bout à l'autre du pays. Notre industrie injecte plus de 56 milliards de dollars dans l'économie canadienne chaque année et perçoit plus de 21 milliards en impôts au nom des gouvernements.

L'industrie des dépanneurs demeure l'un des secteurs les plus fortement réglementés du pays. Par conséquent, non seulement cette réglementation freine la croissance, mais elle influe directement sur les petits détaillants et les consommateurs. Nous sommes heureux de constater que le budget de 2018 mettra l'accent sur l'accroissement de la productivité et de la concurrence dans l'industrie canadienne, de sorte que les détaillants aient la chance de croître et de prospérer.

Notre mémoire prébudgétaire pour 2018 présente un aperçu de certains des défis auxquels fait face notre industrie et les recommandations de l'ACDA :

Frais excessifs de carte de crédit

- **Recommandation** : Réduire les frais excessifs d'utilisation des cartes de crédit et assurer l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada, ce qui améliorera la concurrence et, par conséquent, le prix des biens et des services.

Surréglementation de l'industrie des dépanneurs

- **Recommandation** : Revoir la mise en œuvre des dispositions du projet de loi S-5 relatives au conditionnement neutre des produits du tabac, ce qui entraînerait une hausse des produits du tabac illégaux au Canada.
- **Recommandation** : Accroître les ressources affectées pour lutter contre la contrebande du tabac, qui pourrait prendre de l'ampleur si le conditionnement neutre était mis en vigueur.
- **Recommandation** : Dans le cas où le gouvernement choisirait d'utiliser le conditionnement neutre, permettre une période de mise en œuvre minimale d'un an du projet de loi S-5 afin que les détaillants puissent s'adapter aux répercussions opérationnelles du conditionnement neutre et aient le temps nécessaire pour lutter contre le marché du tabac de contrebande au Canada, d'une valeur actuelle de 3 milliards de dollars.
- **Recommandation** : Maintenir les taux d'imposition actuels des produits du tabac afin d'empêcher une hausse des ventes sur le marché noir (mesure qui a aussi été prise en considération par les élus concernant la légalisation de la marijuana).

- **Recommandation** : Consulter les détaillants à propos de l'incidence du projet de loi S-228 sur les dépanneurs ainsi que sur leurs employés et leurs clients.

Initiatives pour des dépanneurs sains

- **Recommandation** : Élaborer un programme de subvention ou de remise qui s'appliquerait à l'équipement et à l'infrastructure en magasin, ce qui permettrait aux magasins de détail de vendre des produits plus sains dans les collectivités mal desservies et de réduire la présence de déserts alimentaires dans les milieux ruraux canadiens.
- **Recommandation** : Accorder des déductions fiscales pour les produits frais donnés par les dépanneurs aux banques alimentaires, ce qui réduirait le risque de vendre ces biens périssables (de la même façon que les agriculteurs canadiens reçoivent des incitatifs fiscaux lorsqu'ils font don de fruits et de légumes).
- **Recommandation** : Élaborer du matériel de promotion en magasin avec Santé Canada pour éduquer et informer les consommateurs au sujet des aliments plus sains et des produits offerts dans le réseau des dépanneurs.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉPANNEURS EN ALIMENTATION

L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) a été établie pour agir à titre de porte-parole des plus de 26 000 dépanneurs du Canada et de leurs employés. Elle s'acquitte de ce mandat partout au pays en collaborant avec cinq organisations affiliées : la Western Convenience Stores Association (WCSA), l'Ontario Convenience Stores Association (OCSA), l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA), l'Atlantic Convenience Stores Association (ACSA), ainsi que l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA).

Nos détaillants sont fiers de servir plus de 10 millions de personnes par jour. Les dépanneurs sont réellement au cœur de l'économie canadienne. Notre initiative pour une vente au détail responsable (Responsible Community Retailing Initiative ou RCRI) illustre bien notre engagement à aider les détaillants et leurs employés à maintenir des normes élevées en matière de professionnalisme, d'éthique de travail et de santé et sécurité du public.

Voici les programmes de la RCRI offerts à tous les dépanneurs du Canada :

- la formation Pièce d'identité sur la vérification de l'âge, qui aide les détaillants et leurs employés à respecter les réglementations applicables lorsqu'ils vendent des produits interdits aux mineurs, comme les billets de loterie, les produits du tabac, les feux d'artifice, la bière et le vin;
- la formation Sensibilisation à la contrebande, qui aide les détaillants à identifier les produits du tabac de contrebande et qui les informe des conséquences (amendes et sanctions) concernant la vente de ces produits.

LES DÉFIS AUXQUELS DOIT FAIRE FACE NOTRE INDUSTRIE

FRAIS EXCESSIFS D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT

Les frais d'utilisation des cartes de crédit au Canada demeurent parmi les plus élevés au monde, ce qui crée d'importants défis pour les petites entreprises canadiennes. Les frais d'utilisation des cartes de crédit imposés aux détaillants canadiens varient de 1,5 à 4 %. Particulièrement pour les petites entreprises, ces coûts représentent le plus grand défi en ce qui concerne leur capacité à survivre et à soutenir efficacement la concurrence dans un secteur de la vente au détail en constante évolution au Canada.

L'incidence de ces frais excessifs limite la capacité de tous les détaillants à investir dans leur entreprise et leur capacité à embaucher de nouveaux employés dans leurs collectivités. De plus, ces frais entraînent une augmentation des prix à la consommation, même pour les consommateurs payant comptant ou par carte de débit.

Une réduction des frais d'utilisation des cartes de crédit profitera aux Canadiens et aux collectivités, car elle permettra à nos membres d'accroître les investissements dans leur entreprise, de créer plus d'emplois et de stimuler la croissance. Le ministère des Finances entend se pencher sur la question des taux de carte de crédit au cours de l'année, et l'ACDA se réjouit à l'idée de pouvoir contribuer aux discussions et de voir le gouvernement mettre en œuvre des mesures pour aborder la question des coûts imposés aux petits détaillants.

RECOMMANDATION POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES

- **Recommandation** : Réduire les frais excessifs d'utilisation des cartes de crédit et assurer l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada, ce qui améliorera la concurrence et, par conséquent, diminuera le prix des biens et des services.

SURRÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DES DÉPANNEURS

Le cumul de règlements entre les gouvernements et les administrations fédéraux, provinciaux et municipaux rend ces règlements onéreux et coûteux en temps pour les petites entreprises.

La réglementation de l'industrie des dépanneurs au Canada prend de l'ampleur année après année, limitant du coup la croissance et la prospérité des propriétaires de petites entreprises. Une étude menée par l'ACDA a évalué que le coût par magasin pour se conformer à la réglementation des ordres fédéral, provincial et municipal est supérieur à 10 000 \$ par année, par emplacement.

Cela représente une grosse somme pour les propriétaires de petites entreprises et peut les empêcher de se concentrer sur l'exploitation de leur commerce, l'embauche de nouveaux employés, l'achat d'équipement ou l'investissement dans des agrandissements. Lorsque les coûts pour les petites entreprises sont réduits, les Canadiens et les collectivités sont gagnants. Toute réglementation imposée aux petites entreprises ou aux produits vendus

dans nos commerces devrait reposer sur une prise de décisions fondée sur des données probantes et être toujours précédée de consultations approfondies avec notre secteur.

Santé Canada

Dans le cadre du mandat de Santé Canada, une variété de mesures réglementaires et législatives ayant été déposées auront une incidence directe sur l'industrie des dépanneurs. Plus précisément, le projet de loi S-5 vise à imposer le conditionnement neutre de tous les produits du tabac au Canada, tandis que le projet de loi S-228 vise à imposer des limites quant à la promotion et à la publicité des aliments et des boissons auprès des jeunes.

L'ACDA appuie sans réserve toute réglementation gouvernementale ayant pour objectif d'améliorer les vies et la santé globale des Canadiens, dans la mesure où cette réglementation est fondée sur des faits et n'entraîne pas de conséquences inattendues.

L'ACDA demande que le gouvernement mette en œuvre des solutions éprouvées et non des mesures motivées par une idéologie qui nuiraient à l'industrie et compromettraient la croissance sans qu'il y ait réellement une réduction des dommages.

Projet de loi S-5 et conditionnement neutre des produits du tabac

En ce qui concerne le projet de loi S-5, nous craignons que le conditionnement neutre des produits entraîne probablement la contrebande de produits illégaux et contrefaits sur le marché.

Le Canada dispose déjà d'un système solide et éprouvé en matière de contrôle du tabac dans le commerce de détail. Tous les produits du tabac vendus au Canada doivent être gardés derrière des volets de façon à les cacher de la vue des clients et surtout des enfants. Il est illégal de publiciser ou de promouvoir ces produits dans nos magasins. Les mises en garde illustrées couvrent 75 % des emballages actuels, et nos clients doivent fournir sur demande une preuve d'âge au moment de l'achat.

Les détaillants s'inquiètent du fait que le conditionnement neutre permettrait aux auteurs de contrefaçons de reproduire facilement les emballages. Les produits du tabac illégaux représentent déjà 20 % du marché canadien (plus de 33 % en Ontario), et nous sommes loin d'avoir trouvé une solution. Sans symbole visible ou identificateur visuel, il est difficile pour les détaillants de distinguer les produits légaux des produits illégaux.

Tel qu'il est affiché dans le tableau ci-dessous, selon les recherches menées par l'ACDA, les taux de contrebande de produits du tabac demeurent inquiétants dans l'ensemble du pays :

Province	Taux de contrebande (2016)	Province	Taux de contrebande (2016)
Colombie-Britannique	15 % (moyenne)	Québec	16 % (moyenne)
Alberta	9,8 % (moyenne)	Nouvelle-Écosse	21,8 % (moyenne)
Saskatchewan	6,3 % (moyenne)	Nouveau-Brunswick	23,8 % (moyenne)
Manitoba	12,7 % (moyenne)	Terre-Neuve-et-Labrador (St. John's)	11,4 % (moyenne)
Ontario	22 % (moyenne)	Î.-P.-É.	Aucune donnée

Après l'entrée en vigueur du conditionnement neutre des produits du tabac en Australie, la contrebande a explosé et est maintenant liée à des organisations criminelles. Nos homologues de la vente au détail ont observé ce phénomène directement, et ce, presque immédiatement. Le Canada a des antécédents de longue date en matière de produits illicites du tabac, et elle se poursuivra si cette réglementation est mise en vigueur.

Le projet de loi S-5 ne comporte aucune ressource pour traiter de la question du marché des produits du tabac illégaux et ne reconnaît pas que le conditionnement neutre pourrait avoir une incidence sur ce commerce criminel. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une occasion ratée et que la situation doit être réévaluée.

RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DU PROJET DE LOI S-5

- **Recommandation** : Revoir la mise en œuvre des dispositions du projet de loi S-5 relatives au conditionnement neutre des produits du tabac, ce qui entraînerait une hausse des produits du tabac illégaux au Canada.
- **Recommandation** : Accroître les ressources affectées pour lutter contre la contrebande du tabac, qui pourrait prendre de l'ampleur si le conditionnement neutre était mis en vigueur.
- **Recommandation** : Dans le cas où le gouvernement choisirait d'utiliser le conditionnement neutre, permettre une période de mise en œuvre minimale d'un an du projet de loi S-5 afin que les détaillants puissent s'adapter aux répercussions opérationnelles du conditionnement neutre et aient le temps nécessaire pour lutter contre le marché du tabac de contrebande au Canada, d'une valeur actuelle de 3 milliards de dollars.
- **Recommandation** : Maintenir les taux d'imposition actuels des produits du tabac afin d'empêcher une hausse des ventes sur le marché noir (mesure qui a aussi été prise en considération par les élus concernant la légalisation de la marijuana).

Projet de loi S-228 et réglementation de la promotion des aliments et des boissons auprès des jeunes

Nos membres se préoccupent des restrictions proposées quant à la promotion et à la publicisation des aliments et des boissons auprès des jeunes. Les parents et leurs enfants sont des clients importants, et nous doutons des intentions de ce projet de loi et de la façon dont il serait mis en vigueur chez les détaillants.

Les changements proposés à l'heure actuelle auraient une incidence directe sur les communications, les publicités et les promotions en magasin. Ces mesures imposeraient un fardeau excessif sur les propriétaires de petites entreprises qui ont expressément conçu leurs commerces de sorte qu'ils soient sécuritaires et conviviaux, et ce, sans tenir compte des répercussions sur les employés qui sont visés par les restrictions proposées actuelles.

Nous exhortons les fonctionnaires de Santé Canada à s'entretenir sérieusement avec les membres de notre industrie et du secteur du commerce au détail. Ils doivent tenir compte des obstacles que ces mesures législatives bien intentionnées imposeraient aux petites entreprises. Ils doivent également prendre en considération l'efficacité de ces stratégies par rapport au fait de s'assurer que les clients sont bien informés au sujet des produits qu'ils choisissent d'acheter.

RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DU PROJET DE LOI S-228

- **Recommandation** : Consulter les détaillants à propos de l'incidence du projet de loi S-228 sur les dépanneurs ainsi que sur leurs employés et leurs clients.

INITIATIVES POUR DES DÉPANNEURS SAINS

La question du projet de loi S-228 fait partie d'une stratégie fédérale à plus grande échelle en matière de modes de vie sains. Notre industrie a également observé que les tendances dans le commerce du détail en matière de produits sains et novateurs et notre marchandise continuent de refléter les préférences des clients.

La plupart du temps, les dépanneurs sont l'unique source de fruits et de légumes frais dans les collectivités rurales et éloignées et dans les zones urbaines défavorisées sur le plan économique. À notre avis, nos magasins peuvent jouer un rôle important dans la fourniture de produits frais et sains aux collectivités qui ne pourraient pas autrement s'en procurer. Cela nous donne une occasion toute particulière de réduire les déserts alimentaires dans l'ensemble du Canada en travaillant avec nos détaillants.

RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES DÉPANNEURS SAINS :

- Élaborer un programme de subvention ou de remise qui s'appliquerait à l'équipement et à l'infrastructure en magasin, ce qui permettrait aux magasins de détail de vendre des produits plus sains dans les collectivités mal desservies et de réduire la présence de déserts alimentaires dans les milieux ruraux canadiens.

- Accorder des déductions fiscales pour les produits frais donnés par les dépanneurs aux banques alimentaires, ce qui réduirait le risque de vendre ces biens périssables (de la même façon que les agriculteurs canadiens reçoivent des incitatifs fiscaux lorsqu'ils font don de fruits et de légumes).
- Élaborer du matériel de promotion en magasin avec Santé Canada pour éduquer et informer les consommateurs au sujet des aliments plus sains et des produits offerts dans le réseau des dépanneurs.